



BROUILLEURS DE TÉLÉPHONES



MINISTÈRE DE LA JUSTICE



Paris, 10 JUL. 2018

LA GARDE DES SCEAUX,
MINISTRE DE LA JUSTICE

N/REF : 201810024695

RÉPONSE DE LA MINISTRE DE LA JUSTICE

Monsieur le Secrétaire général,

Par lettre du 7 juin 2018, vous avez souhaité appeler mon attention sur le déploiement d'un dispositif de brouillage au sein des établissements pénitentiaires conformément aux crédits prévus au budget 2018.

La lutte contre l'introduction de téléphones portables au sein des établissements pénitentiaires est une priorité de mon action pour la sécurité de nos détentions.

Dans cet esprit, l'administration pénitentiaire a engagé une démarche forte en mettant au point un marché national permettant l'augmentation des solutions de brouillage.

Compte tenu des difficultés rencontrées par les brouilleurs actuellement installés (dispositifs non évolutifs, brouillant uniquement la 2G ou la 3G), un marché performantiel de détection et neutralisation des communications a été publié le 20 janvier 2016.

La procédure, menée sous la forme d'un dialogue compétitif, a permis à la direction de l'administration pénitentiaire (DAP) d'échanger avec 8 entreprises sur les solutions qui répondraient au mieux aux besoins de l'administration pénitentiaire notamment face à l'évolution rapide des technologies (4G, 5G à venir, Wi-Fi, ...), à l'impact des spécificités techniques et architecturales des établissements pénitentiaires sur les systèmes de brouillage et aux contraintes sanitaires associées, pour les personnels et les détenus.

Un test des équipements proposés par les trois meilleurs candidats a en outre été réalisé sur l'ancienne maison d'arrêt de Beauvais afin d'éprouver en conditions réelles les technologies proposées.

A l'issue des différentes phases du dialogue, le marché a été notifié le 15 décembre 2017 pour une période de 6 ans. Les premières études d'installation ont été engagées en ce début d'année pour permettre un début de déploiement au second semestre. Le directeur de l'administration pénitentiaire vous tiendra informé du détail de ces opérations lors d'un prochain comité technique de l'administration pénitentiaire.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire général, à l'expression de ma parfaite considération, *avec attention.*

Monsieur Emmanuel BAUDIN
Secrétaire Général SNP-FO
3, avenue de Bellevue
92210 DRAVEIL

Nicole BELLOUBET

FO Pénitentiaire – le 14 juillet 2018

